



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

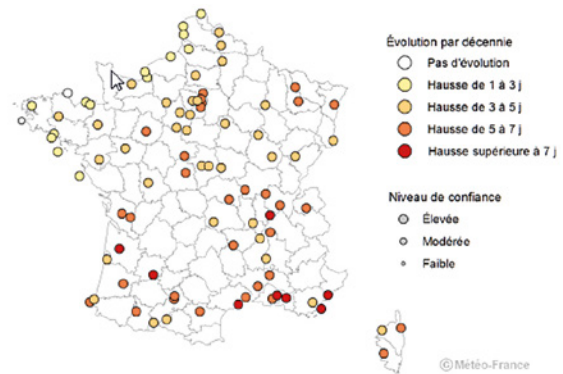
Depuis 1988 le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) évalue l'évolution du climat mondial et les possibilités pour l'homme de réduire son impact sur le climat. Dès son rapport de 2007, il constatait, du fait de l'inertie du changement climatique, qu'une volonté de réduction de l'impact de l'homme sur le climat ne suffirait plus et qu'il était nécessaire que l'humanité commence son adaptation au changement climatique. Cette modification du climat entraîne de nouvelles contraintes, de nouveaux risques qui, si nous ne changeons pas nos habitudes, auront des conséquences de plus en plus dévastatrices. Afin d'anticiper ces impacts et de les réduire, des politiques publiques d'adaptation sont mises en place pour augmenter la résilience des territoires et de leur économie. Nous vous proposons, après un rappel des grands principes du changement climatique, de découvrir les outils existants et les actions qui se mettent en place dès à présent au niveau de nos territoires.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: UNE RÉALITÉ OBSERVÉE ET UN FUTUR À COMPRENDRE

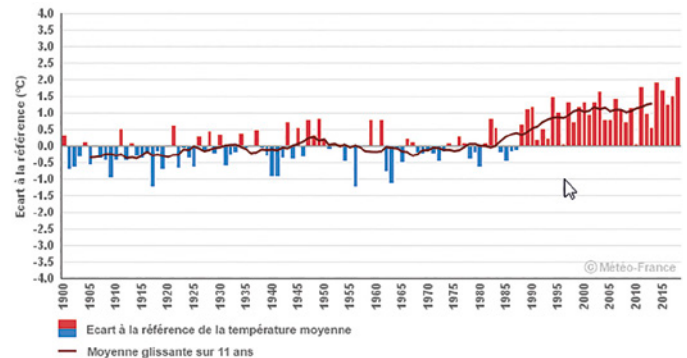
En étudiant l'ensemble des données météorologiques recueillies tout au long des dernières décennies, on constate une évolution nette du climat en France: augmentation moyenne de la température de 1,4 °C depuis 1900 avec une accélération de cette tendance lors de ces trois dernières décennies.

Le site internet de Météo France permet, au travers de l'application ClimatHD (<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>), de prendre la mesure de l'évolution de ces indicateurs à l'aide de cartes et de graphiques y compris pour les phénomènes intenses comme le nombre de jour de grande chaleur, de gel, de précipitations intenses au cours d'une année sur l'ensemble des stations météorologiques depuis le début du XX^e siècle à nos jours. L'augmentation en fréquence comme en intensité de ces phénomènes a fait prendre conscience de la nécessité de comprendre le changement climatique afin de s'y adapter et d'en réduire les conséquences que ce soit en vies humaines ou en dégâts matériels.

Évolution du nombre de journées chaudes sur la période 1961-2010



Température moyenne annuelle: écart à la référence 1961-1990 France métropolitaine



Pour cela, on ne peut pas se contenter d'observer les données recueillies par le passé, il faut être capable d'anticiper le climat de demain dans le but de s'y préparer dès aujourd'hui. C'est le travail des climatologues: comprendre l'impact de ces changements en établissant des modèles qui simuleront le climat global sur une grande échelle temporelle. Il s'agit d'un travail scientifique très difficile qui implique un degré d'incertitude important sur les données d'entrée et donc sur les résultats obtenus.

Tout d'abord, il y a la variabilité naturelle du climat qui explique que d'une année sur l'autre la météo n'est pas la même comme lors de la canicule de 2003 qui fût une année particulièrement chaude.

Cette variabilité naturelle peut cacher temporairement une modification durable du climat mais elle aura tendance à s'équilibrer sur plusieurs années.

La seconde incertitude à prendre en compte est celle due aux modèles scientifiques utilisés pour faire ces projections climatiques. Ces modèles sont imparfaits et introduisent des approximations. C'est ce que les scientifiques cherchent à réduire dans leurs travaux en confrontant plusieurs modèles et en les ajustant afin de dégager une tendance de l'évolution du climat sur le long terme. Pour mieux comprendre comment ces modèles de prévisions du climat sont réalisés, le site internet du « DRIAS-les futurs du climat » (<http://www.drias-climat.fr/>) dans sa section « accompagnement » explique de manière très didactique ces techniques de modélisations.

La dernière incertitude, qui est celle qui influe le plus fortement sur ce que sera le climat futur, est ce que l'on appelle l'incertitude socio-économique. En d'autres termes, quel sera l'impact environnemental de l'activité humaine future ?

Il dépend des choix de société et des orientations politiques qui seront prises dans les années à venir. En effet, il est difficile d'anticiper les décisions politiques ne serait-ce qu'à l'échelle d'un pays, mais encore plus au niveau mondial et pourtant c'est ce qui doit être fait car il s'agit de paramètres essentiels pour prévoir le climat futur. Plusieurs scénarios sont alors élaborés en émettant des hypothèses sur les émissions humaines dans l'environnement (forte baisse / faible baisse / statu quo). C'est à partir de ces scénarios estimés probables que les projections sur le climat sont réalisées.



Le 5^{ème} rapport du GIEC a intégralement été traduit en français. Vous pouvez le retrouver ici :
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf



LES PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC I & II)

Dès 2006, l'État a mis en place une stratégie nationale de l'adaptation au changement climatique qui a abouti à la réalisation d'un premier PNACC en 2011. Ce plan intersectoriel et interministériel portait sur

20 domaines d'action parmi lesquels la gestion de l'eau, la biodiversité, le risque naturel mais aussi, le littoral, le tourisme ou encore l'éducation et formation. Ses objectifs étaient les suivants :

- Protéger les personnes et les biens ;
- Éviter les inégalités devant le risque ;
- Limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- Préserver le patrimoine naturel.

Ce premier plan terminé en 2015 a fait l'objet d'un rapport d'évaluation puis d'une période de concertation répartie en 6 axes ;

- Gouvernance et pilotage ;
- Connaissance et information ;
- Prévention et résilience ;
- Adaptation et préservation des milieux ;
- Vulnérabilité de filières économiques ;
- Renforcement de l'action internationale.

Ce plan national vise une adaptation effective au changement climatique régional pour une hausse moyenne des températures de 1,5 °C à 2 °C pour le milieu du XXI^e siècle par rapport au début du siècle dernier. Il met en exergue les risques qu'entraîne le changement climatique : inondations,

submersions, crues, cyclones, vagues de chaleur, sécheresses, incendies, baisses de l'enneigement, impact sur la biodiversité et sur l'activité économique. S'il donne des directives et des exemples d'adaptation, chaque territoire doit s'interroger sur sa propre situation. C'est en agissant au plus proche des territoires que l'adaptation au changement climatique doit se faire. Actuellement le PNACC II est toujours en vigueur puisqu'il couvre la période 2018 – 2022 (et est consultable au lien suivant : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf).

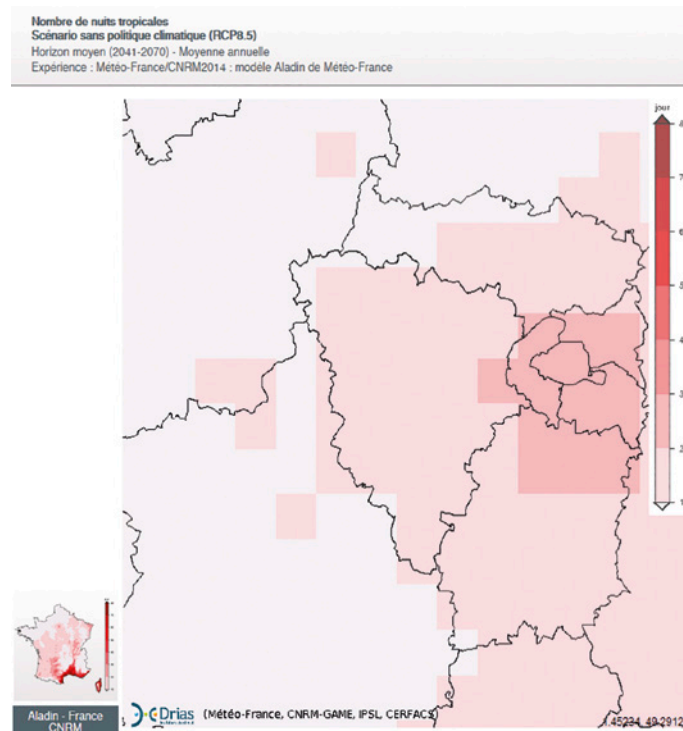
Secteur	Possibilité/stratégie d'adaptation	Cadre d'action sous-jacent	Principaux facteurs pouvant limiter ou favoriser la mise en œuvre
Eau	Extension de la collecte des eaux de pluie ; techniques de stockage et de conservation ; réutilisation ; dessalement ; méthodes efficaces d'utilisation et d'irrigation	Politiques nationales de l'eau et gestion intégrée des risques ; gestion des risques	Obstacles financiers, humains et physiques ; gestion intégrée des ressources ; synergies avec d'autres secteurs
Agriculture	Modification des dates de plantation et des variétés cultivées ; déplacement des cultures ; meilleure gestion des terres (lutte contre l'érosion et protection des sols par le boisement, etc.)	Politiques de R.-D. ; réforme institutionnelle ; régime foncier et réforme agraire ; formation ; renforcement des capacités ; assurance-récolte ; incitations financières (subventions, crédits d'impôt, etc.)	Contraintes technologiques et financières ; accès aux nouvelles variétés ; marchés ; allongement de la période de végétation aux hautes latitudes ; recettes liées des « nouveaux » produits
Infrastructures/établissements humains (y compris dans les zones côtières)	Changement de lieu d'implantation ; digues et ouvrages de protection contre les ondes de tempête ; consolidation des dunes ; acquisition de terres et création de terrains marécageux/zones humides contre l'élévation du niveau de la mer et les inondations ; protection des obstacles naturels	Normes et règlements intégrant dans la conception les effets des changements climatiques ; politiques d'utilisation des terres ; codes du bâtiment ; assurance	Obstacles financiers et technologiques ; difficultés de réimplantation ; politiques et gestion intégrées ; synergies avec les objectifs du développement durable
Santé	Plans de veille sanitaire pour les vagues de chaleur ; services médicaux d'urgence ; surveillance et contrôle accrus des maladies sensibles au climat ; salubrité de l'eau et assainissement	Politiques de santé publique tenant compte des risques climatiques ; renforcement des services de santé ; coopération régionale et internationale	Seuils de tolérance humaine (groupes vulnérables) ; connaissances insuffisantes ; moyens financiers ; amélioration des services de santé ; meilleure qualité de vie
Tourisme	Diversification des attractions et des recettes touristiques ; déplacement des pontes de ski à plus haute altitude et vers les glaciers ; production de neige artificielle	Planification intégrée (capacité d'accueil ; liens avec d'autres secteurs, etc.) ; incitations financières (subventions, crédits d'impôt, etc.)	Demande et mise en marché de nouvelles attractions ; problèmes financiers et logistiques ; effets potentiellement négatifs sur d'autres secteurs (p. ex. consommation accrue d'énergie pour la production de neige artificielle) ; recettes liées des « nouvelles » attractions ; élargissement du groupe des parties prenantes
Transports	Harmonisation/réimplantation ; normes de conception et planification des routes, voies ferrées et autres éléments d'infrastructure en fonction du réchauffement et des impératifs de drainage	Politiques nationales des transports intégrant les effets des changements climatiques ; investissement dans la R.-D. sur des conditions particulières (zones à pergélisol, etc.)	Obstacles financiers et technologiques ; absence de trajets moins exposés ; amélioration des technologies et intégration avec des secteurs essentiels (p. ex. l'énergie)
Energie	Renforcement des réseaux aériens de transport et de distribution ; enfouissement des câbles ; efficacité énergétique ; recours aux sources d'énergie renouvelables ; réduction de la dépendance à l'égard d'une seule source d'énergie	Politiques énergétiques nationales, règlements, incitations fiscales et financières au profit d'autres formes d'énergie ; normes de conception intégrant les effets des changements climatiques	Difficultés d'accès à des solutions de rechange viables ; obstacles financiers et technologiques ; degré d'adoption des nouvelles technologies ; stimulation des nouvelles technologies ; utilisation des ressources locales

Exemples de mesures d'adaptation imaginables par secteur (Source : Tableau RiD.4 rapport de synthèse du GIEC, 2007 ; p. 15)

DRIAS UN OUTIL POUR S'ADAPTER LOCALEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

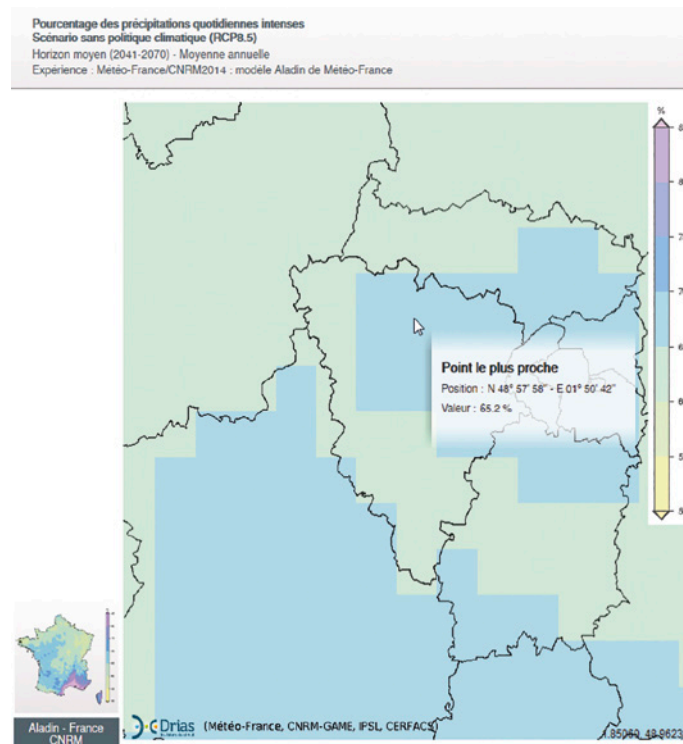


Créé en 2012, le projet DRIAS (*Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation de nos Sociétés et environnement*), soutenu par le ministère de la transition écologique et solidaire, vise à faciliter l'accès à l'information sur le changement climatique au plus proche des territoires. Il s'agit d'une des actions phare du premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (Voir encadré sur les PNACC). Cette plateforme donne aux porteurs de projets les outils pour anticiper au mieux les impacts du changement climatique et ainsi améliorer leur résilience vis-à-vis des phénomènes exceptionnels mais également tirer parti de ces changements (comme un moindre besoin de chauffage par exemple). Un portail internet dédié offre un accès libre aux dernières informations connues sur les scénarios climatiques envisagés par la communauté scientifique. Il est régulièrement enrichi par Météo France pour y inclure les avancées des services climatiques et des chercheurs. Il se veut également simple d'utilisation, un espace « Découverte » qui permet à la fois d'appréhender les données accessibles et d'en avoir une analyse immédiate. Pour les usagers avertis, un espace « Données et produits » permet de commander et de télécharger **gratuitement** les projections climatiques **régionalisées** sous format numérique.




IDENTIFIER LES VULNÉRABILITÉS D'UN TERRITOIRE POUR AUGMENTER SA RÉSILIENCE

À partir de ces scénarios et des données locales obtenues par modélisation, il devient alors possible d'anticiper l'impact qu'aura le changement climatique sur un territoire. La première étape est d'identifier ses vulnérabilités. En ce qui concerne la Vallée de Seine, l'historique récent des événements climatiques pointe du doigt certaines fragilités avec les inondations de juin 2016 et janvier 2018 mais également les périodes d'alerte sécheresse comme lors du mois d'août et septembre 2019 qui ont imposé des restrictions d'usage de l'eau. Les vagues de chaleur observées à l'échelle nationale sont également les signes avant-coureurs d'une évolution du climat qui comporte des risques pour la santé des personnes et des biens.



POUR ALLER PLUS LOIN :
le Guide d'accompagnement des territoires pour l'analyse de leur vulnérabilité au changement climatique : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/E_D_37_Guide_vulnerabilite_climat.pdf



Une fois les points de vulnérabilité socio-économique identifiés et classés par ordre de priorité, la mise en place d'une stratégie pour augmenter la résilience de son territoire peut être établie. Une analyse « coût de l'action » contre « coût de l'inaction » démontre dans la majorité des cas l'intérêt économique d'investir dans les actions d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs scénarios et de nombreux indices climatologiques sont paramétrables sur l'outil du Drias afin d'obtenir des cartes spécifiques au risque observé. Par exemple ici on a le nombre de nuits tropicales (la température ne descend pas en dessous des 20 °C la nuit) et le pourcentage de pluie intense quotidienne. @Drias



LES PCAET¹ POUR IMPULSER UNE ADAPTATION LOCALE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Témoignage de Florent Clavier, Directeur de mission Développement Durable et Agriculture à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

La CU GPSeO vient d'approuver son Plan Climat Air Énergie Territoire le 12 décembre 2019. L'objectif des PCAET est d'impulser une dynamique territoriale afin de réduire l'impact des activités humaines en visant principalement deux leviers que sont la réduction de la consommation en énergie et la diminution d'émission de gaz à effet de serre. Parmi l'ensemble des actions identifiées par le PCAET, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique est bien présent. Nous avons pu échanger avec Florent Clavier en charge de l'élaboration du PCAET de la CU afin de comprendre l'approche menée vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET de la Communauté Urbaine vient d'être approuvé en décembre dernier, depuis quand travaillez-vous sur la rédaction de ce plan ?

Le lancement des travaux a été acté au deuxième semestre 2016, année de création de la Communauté Urbaine. Jusqu'à fin 2018, une phase de diagnostics du territoire, de recueil et d'harmonisation des données existantes a été menée. Ce fut un travail à la fois long et parfois très technique, avec par exemple l'estimation du potentiel d'énergie renouvelable du territoire.

Quelles difficultés rencontre-t-on lorsque l'on souhaite anticiper le changement climatique ?

Malgré les travaux scientifiques en cours, il est difficile d'avoir une idée précise de ce qui nous attend. Quel scénario prendre en compte à l'échelle locale ? L'incertitude est la principale difficulté.

Lors de l'élaboration du PCAET, quels retours avez-vous eu du territoire et comment les avez-vous pris en compte ?

Nos partenaires ont bien conscience de l'urgence climatique et de la réalité de ce changement ce qui a permis à l'élaboration du programme d'actions d'être coconstruit lors d'ateliers. Ces ateliers nous ont également servi à vérifier l'adéquation de notre démarche avec les attentes des acteurs du territoire et d'identifier des actions à mener ensemble. Il y a également eu une consultation de la population à travers un questionnaire en ligne sur notre site internet. On a pu constater une vraie préoccupation pour le sujet et un besoin d'informations objectives. Des associations de défense de l'environnement nous ont également fait parvenir leurs propositions d'actions. Nous les avons intégrées au maximum dans notre démarche lorsque cela était pertinent.

Si nous devons retenir une action phare en terme d'adaptation au changement climatique ce serait laquelle ?

Avec les inondations de 2018, je dirais l'action 1 de l'axe 5 « Intégrer l'hydromorphologie de la Seine et de ses affluents dans la prévention des crues et ruissellements » pour répondre à l'augmentation des épisodes de pluies intenses. Cette action se fera en partenariat avec le SMSO² à qui la compétence GEMAPI³ a été transférée. Le PLUi prend déjà en compte la problématique des eaux pluviales mais nous devons aller plus loin dans la connaissance des phénomènes de ruissellements sur les secteurs les plus exposés pour mettre en place des parades efficacement comme la réduction de l'imperméabilisation des sols. Mais bien d'autres enjeux comme les périodes d'étiages en été ou les îlots de chaleur urbains font l'objet d'actions.

Plus d'informations sur les actions du PCAET GPSeO sur le site internet : <https://gpseo.fr>



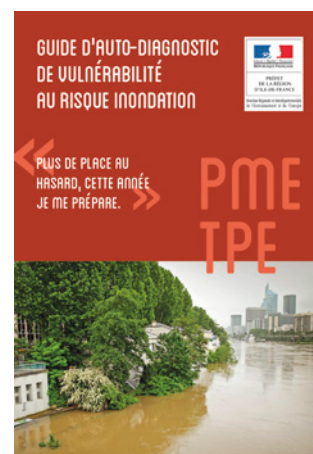
1. Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, retrouvez plus d'information dans la Lettre du SPI Vallée de Seine n°56

2. Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

3. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION, VOUS POUVEZ AGIR: SUIVEZ LE GUIDE (D'AUTO-DIAGNOSTIC)!

Début octobre, le SPI Vallée de Seine a organisé un atelier consacré au risque inondation qui a permis d'identifier de nouveaux outils que l'équipe du SPI souhaite partager avec le plus grand nombre via ce numéro.



Tous ces documents sont téléchargeables sur le site de la DRIEE-Ile-de-France :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html>

Depuis plusieurs années, la France a développé une politique forte en matière de prévention des risques, notamment en ce qui concerne le risque inondation. Cette politique s'articule autour de 3 axes : la connaissance et l'information, la réduction du risque et la réglementation de l'occupation des sols. En Île-de-France, ces axes s'incarnent dans de nombreuses actions menées au titre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) approuvée le 2 décembre 2016 et qui se décline de manière opérationnelle dans les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Du fait de l'étendue du territoire et de l'importance des enjeux socio-économiques, la SLGRI de la Métropole Francilienne repose sur une gouvernance spécifique qui s'articule autour de plusieurs instances qui réunissent, en fonction des sujets, l'État, les collectivités locales, le monde économique, le milieu associatif ou encore le monde universitaire.⁴ En réponse à la demande des membres du Comité économique de la SLGRI francilienne suite aux inondations de 2016 et 2018, la DRIEE Île-de-France a publié début 2019 des guides d'auto-diagnostic de vulnérabilité au risque inondation que nous vous proposons de découvrir.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de crue de type 1910, plus de 5 millions d'habitants seraient impactés sur le territoire de la Métropole francilienne et le coût des dommages directs est estimé jusqu'à 30 milliards d'euros. Ces chiffres montrent l'intérêt vital de travailler sur la **résilience du territoire au risque inondation**.

4. Plus d'information sur la SLGRI de la métropole francilienne sur www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-de-gestion-du-risque-inondation-de-la-r943.html
5. PME-TPE : Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE)

IDÉE REÇUE :

Une crue centennale n'arrive qu'une fois tous les 100 ans.
FAUX Une crue centennale a une probabilité de 1 sur 100 de se produire chaque année

DES OUTILS CIBLÉS

Ces guides d'auto-diagnostic de vulnérabilité au risque inondation ont été élaborés en collaboration avec des acteurs professionnels (responsables d'entreprises, chambres consulaires) pour apporter une aide volontairement simple, concrète et pratique.

Ils concernent quatre cibles identifiées comme prioritaires pour la métropole par les membres du comité économique :

- les industriels,
- les PME-TPE⁵,
- les collectivités et administrations,
- les établissements culturels.

Ces outils ne s'adressent donc pas aux particuliers qui bénéficient d'autres dispositifs d'information et d'accompagnement.

Il est également important de noter que ces guides destinés aux professionnels répondent à la problématique des **inondations par débordement des grands cours d'eau avec cinétique lente** car dans les faits, les enjeux les plus forts en termes de dégâts et de coûts correspondent aux crues qui s'installent dans la durée. Ils ne répondront donc pas aux spécificités de certains affluents qui connaissent des crues à cinétique rapide (comme la Mauldre pour les Yvelines), même si une grande partie des informations et conseils contenus dans ces guides reste transposable.

À noter que la question des assurances n'est pas traitée dans le détail par ces guides et mérite un échange spécifique et personnalisé avec des professionnels de l'assurance.

NE MANQUEZ PAS D'ASSURANCES !

En cas d'inondation, la question de la couverture des dommages causés peut s'avérer vitale. Tous les dommages ne sont pas automatiquement couverts par les contrats souscrits, c'est le cas par exemple de la perte d'exploitation. Il convient donc en amont, de faire régulièrement le point avec son assureur pour, a minima, actualiser le montant des biens garantis.

POURQUOI RÉALISER UN DIAGNOSTIC ?

Bien connaître la situation de son établissement ou de son service au regard des risques, avoir identifié et pris des mesures qui limitent son exposition, avoir anticipé les actions à engager... Toutes ces questions sont abordées dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic et vont permettre :

- de sécuriser et protéger les personnels et/ou les personnes présentes dans les lieux;

- de réduire les dégâts et les impacts financiers et organisationnels pour un retour plus rapide à la normale, ce qui peut revêtir un caractère vital pour les petits établissements industriels ou pour les PME-TPE;
- d'assurer la continuité des services, en particulier pour les collectivités qui assurent des missions de service public.

Afin de donner aux acteurs socio-économiques les moyens de mettre en place des mesures structurelles et organisationnelles, deux outils sont mis à la disposition de chacune des quatre cibles précitées : **un guide pratique** et **un fascicule terrain** pour l'auto-diagnostic de vulnérabilité.

LES GUIDES PRATIQUES

Les guides pratiques proposés sont organisés en 3 étapes :

ÉTAPE 1

Évaluer le risque d'inondation sur le fonctionnement de la structure concernée pour aider à identifier les scénarios et donner les clefs pour déterminer la hauteur d'eau potentielle sur les sites concernés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) identifie les zones de danger et peut imposer la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des entreprises face aux inondations. Qu'en est-il pour les Yvelines ?

La question a été posée à Philippe Poupin, Chargé d'études risques naturels – Membre de l'équipe RDI (Référént Départemental Inondation) à la DDT⁶ des Yvelines.

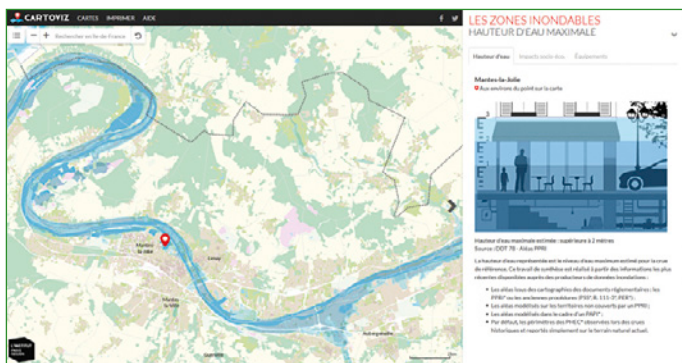
“Les PPRI des Yvelines déjà approuvés imposent en effet la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité, mais uniquement pour certains types d'établissements et selon le niveau d'aléas qui varient d'un plan à l'autre :

- **PPRI Orge-Sallemouille (Yvelines, Essonne, approuvé en 2017)** : les établissements recevant du public de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégories (définies à l'article R123-19 du code de la construction et de l'habitation) doivent faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité lorsqu'ils sont implantés dans les zones d'aléas fort et très fort. Cette mesure découle de l'article 1.B.5 du PGRI. Le délai pour la réalisation de ce diagnostic est de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI (excepté pour les établissements sensibles, les établissements stratégiques, ainsi que les ERP de 1^{re} et 2^e catégorie, où le délai est ramené à 3 ans). Pour l'ensemble des entreprises (dont les ICPE) situées en zone inondable, cette mesure est juste recommandée par le règlement du PPRI, avec un focus particulier sur les entreprises dont les services pourraient être impliqués dans la gestion de crise (nettoyage, BTP, transports, ramassage des déchets...), les entreprises dont l'arrêt d'activité serait une menace sur l'économie du bassin d'emploi et les entreprises dont l'activité serait de nature à porter une atteinte irréversible à l'environnement

en cas d'inondation. Pour les particuliers, il est recommandé la réalisation d'un plan familial de mise en sûreté (PFMS) permettant de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours.

- **PPRI Ru de Gally (approuvé en 2013)** : les entreprises de plus de 10 salariés situées en zone rouge (aléa fort, soit H eau > 1 m) doivent réaliser un diagnostic de vulnérabilité à l'inondation avec application des mesures de prévention identifiées. Le délai de réalisation est de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI. Cette mesure est recommandée pour les entreprises de plus de 10 salariés situées dans les autres zones (aléa moyen ou faible).
- **PPRI Seine (approuvé en 2007)** : le PPRI ne parle pas de « diagnostic de vulnérabilité », mais de plan de protection contre les inondations (PPCI), dont les objectifs sont identiques. Les PPCI doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI uniquement par certains établissements exerçant une mission de service public. Sont cités dans le règlement du PPRI Réseau Ferré de France (RFF), les sociétés concessionnaires des réseaux de transport de fluides (eau, énergie, communication, etc.), les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que les administrations de l'État et des collectivités territoriales ; et ce, quel que soit le niveau d'aléa.
- **PPRI Mauldre (approuvé en 2006)** : l'obligation de réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité ne concerne que les ICPE (quel que soit le niveau de l'aléa). La mesure est recommandée pour les entreprises de plus de 10 salariés situées en zone inondable. Aucun délai n'est imposé.”

6. DDT : Direction Départementale des Territoires



La cartographie dynamique disponible sur Cartoviz⁷ indique la vulnérabilité aux crues majeures (dites « centennales ») prises en compte dans les PPRI 2020.

LES FASCICULES TERRAIN

Composés d'une dizaine de pages, ces **fascicules prêts à remplir**, reprennent l'intégralité des informations à compléter et des questions à se poser pour notamment :

- bien caractériser les hauteurs d'eau qui pourraient concerner son terrain ou ses bâtiments ;
- s'organiser (annuaire de crise, plan de continuité de l'activité,...) ;
- rendre étanche ses bâtiments et identifier les équipements indispensables à l'activité,
- sécuriser les espaces extérieurs.

Un espace est également dédié à la réalisation de croquis qui faciliteront la synthèse et la visualisation des informations recueillies ainsi qu'au rappel des consignes et bons réflexes.

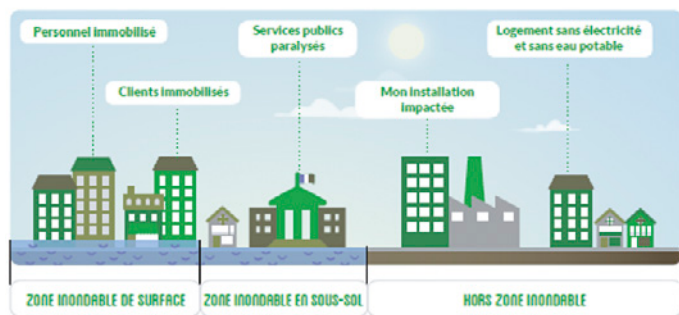


ÉTAPE 2

S'informer et s'organiser pour :

- être en capacité d'informer son personnel et/ou ses usagers sur l'évolution du phénomène ;

J'anticipe ces effets et m'organise pour assurer la continuité de mon activité



- mettre en place des mesures organisationnelles pour faire face au mieux à l'événement et être en mesure de maintenir, le cas échéant, un fonctionnement en mode dégradé (par exemple: mise hors d'eau du matériel sensible ou polluant, coupure préventive de certains réseaux d'énergie, fixation des équipements flottants...).

ÉTAPE 3

Limiter les dommages par le biais de mesures concrètes

avec une liste d'équipements et travaux susceptibles d'être achetés ou réalisés en fonction des hauteurs d'eau et une estimation des coûts associés comme dans l'extrait du guide ci-contre. Chaque guide d'auto-diagnostic est complété par un fascicule terrain permettant d'appliquer les recommandations et solutions du guide à une entreprise, un service ou un établissement en particulier.

ANALYSE	INDICATEUR DE NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ	MESURES PRIÉS DE BIEN	PRIX
De rendre accessible à la circulation (H _{max} = 100 cm)	1.1.1.1.1.1	• Installation de passerelles	2000 €
	1.1.1.1.1.2	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.3	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.4	• Installation de passerelles	10000 €
De rendre accessible à la circulation (H _{max} = 150 cm)	1.1.1.1.1.1	• Installation de passerelles	2000 €
	1.1.1.1.1.2	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.3	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.4	• Installation de passerelles	10000 €
De rendre accessible à la circulation (H _{max} = 200 cm)	1.1.1.1.1.1	• Installation de passerelles	2000 €
	1.1.1.1.1.2	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.3	• Installation de passerelles	10000 €
	1.1.1.1.1.4	• Installation de passerelles	10000 €

Pour rappel, ces documents sont téléchargeables et imprimables <http://www.driei.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html> Ils peuvent et doivent être partagés sans modération avec le plus grand nombre : prestataires, sous-traitants, partenaires, autres sites d'une même entité, entreprises du territoire d'une commune...

7. Cartoviz, la cartographie interactive du site de l'IAU, www.cartoviz.iau-idf.fr

ACTUALITÉS

INONDATION, ET APRÈS ?

Le 3 octobre dernier le SPI Vallée de Seine a organisé pour ses adhérents une demi-journée d'échanges autour du thème de l'inondation. Le programme était articulé autour de 3 axes: le retour à la normale, la prise en compte du retour d'expérience dans les plans de gestion de crise ainsi que les questions liées à l'assurance. **Retrouvez sur la page dédiée les présentations de nos intervenants** <http://www.spi-vds.org/fr/2019-191.html>



RETOUR SUR LE FORUM INTER SPPPI DES 14 ET 15 NOVEMBRE À GRENOBLE

En présence de représentants du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en les personnes de Mme METAYER, Adjointe au chef du Service des risques sanitaires liés à l'environnement et Mme HERON, cheffe du Bureau des Risques Technologiques à la DGPR⁸, les SPPPI de France se sont retrouvés à Grenoble autour des trois thèmes consacrés de cette 11^{ème} édition: les nouveaux moyens d'information et de communication, l'économie circulaire et la santé-environnement. Pour les trois thématiques abordées, le rôle des SPPPI et leurs leviers d'action dans ces domaines ont été débattus. Ces échanges ont été riches autour d'exemples concrets qui ont animé l'année 2019: la communication lors d'accidents industriels dont l'incendie de l'usine LUBRIZOL, les actions Santé Environnement des SPPPI comme les études de zone ou encore le projet REPONSES porté par le SPPPI PACA. De son côté, le SPI Vallée de Seine a présenté les résultats de l'étude de zone en Vallée de Seine et la communication associée. Retrouvez toutes les informations sur cette étude sur <http://www.spi-vds.org/fr/etude-de-zone-121.html>;



Retweetez ou partagez la vidéo de présentation des SPPPI diffusée @SpppiF.



Le SPI arrive sur Twitter, suivez-nous sur @SPI_VdS

COMMISSION DÉCHETS

Le 26 novembre dernier le SPI Vallée de Seine réunissait ses membres autour de la thématique de la réduction des déchets. Une après-midi dense en présentations puisque se sont succédé à la tribune, la DRIEE, la région Île-de-France et FEDEREC pour présenter le contexte global, les difficultés rencontrées et les actions déployées afin d'atteindre les objectifs de réduction du stockage des déchets de 50 % d'ici 2024. Deux retours d'expériences ont également fait l'objet d'une présentation et d'échange avec le public. Il s'agit de la gestion des terres excavées du Grand Paris Express par la Société du Grand Paris et de la gestion des ordures ménagères assimilées faite par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Retrouvez les présentations de nos intervenants et le compte rendu de la réunion sur <http://www.spi-vds.org/fr/dechets-sites-et-sols-pollues-97.html?idRubrique=100204>



INAUGURATION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION DE LA STATION D'ÉPURATION GPS&O AUX MUREAUX EXPLOITÉE PAR SUEZ

Pour la première fois en Île-de-France, du gaz vert produit à partir des eaux usées sera injecté dans le réseau de distribution exploité par GRDF. À pleine capacité, cette installation produira chaque année 4 GWh de biométhane, de quoi **alimenter en eau chaude et en chauffage l'équivalent de 800 logements basse consommation**. En évitant 1 000 tonnes de CO₂ / an, cette unité participe pleinement à la stratégie de lutte contre le changement climatique conduite par GPS&O.

8. Direction Générale de la Prévention des Risques



LA LETTRE

Directeur de la publication :
Henri KALTEMBACHER

Rédacteurs :
Myriam BENSAD Laurence VANINETTI
et Louis LOUCHE

Maquette et Impression : agence-neocom.com
ISSN : 1286 5680

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU SPI VALLÉE DE SEINE

www.spi-vds.org

Pour consulter les ACTUALITÉS
Retrouvez dans PUBLICATIONS COMMISSIONS



CE NUMÉRO DE LA LETTRE DU SPI VALLÉE DE SEINE EN VERSION TÉLÉCHARGEABLE SUR NOTRE SITE INTERNET.
Vous pouvez également commander gratuitement des exemplaires supplémentaires en cliquant sur publications et compte rendus, choisir Les Lettres dans TYPE DE PUBLICATION dans le pavé RECHERCHE.